

Procès-verbal SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27/05/2025

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Séance du : 27.05.2025

Convocation du : 20.05.2025

Affichage du : 20.05.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à 18 h 35, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire.

Présents : Claude SOMAGLINO, Marie-Claude ROGEZ, Roger GLEIZE, Claude CALOÏ, Denise ROUSSET, Philippe BOURSAUX, Estelle LIELY, Christian TORTEL, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Sylvie BOREL Stéphanie CORNUD.

Absents excusés : Marie-Pierre MONIER (donne pouvoir à Claude SOMAGLINO), Anne-Marie CORRAND (donne pouvoir à Estelle LIELY), Magali CAMPANA (donne pouvoir à Christian TORTEL), Jean MOUTON

Secrétaire de séance : Christian TORTEL

Approbation (12 pour, 2 absentions) du PV du 16.05.2025.

DELIBERATION n° 01- 27.05.2025

Attribution du marché public – travaux d'aménagement d'équipements sportifs et ludiques

- Lot n°1 : 5 candidatures :
Enveloppe n°2 = Candidature seule : SAS HTRACKS à 34670 BAILLARGUES
Enveloppe n°3 = Candidature seule : HPARKS à 34670 BAILLARGUES
Enveloppe n°4 = Candidature seule : COLAS FRANCE à 07250 LE POUZIN
Enveloppe n°6 = Candidature seule : IO SKATEPARKS & RAMPS à 66760 BOURG-MADAME
Enveloppe n°7 = Candidature seule : VELOSOLUTIONS France SARL à 26740 SAUZET
- Lot n°2 : 2 candidatures : en cours de négociation
Enveloppe n°1 = Candidature en groupement : Mandataire : EIFFAGE ROUTE GRAND SUD SAS à 84430 MONDRAGON et cotraitant : SAS TOTEM à 84170 MONTEUX
Enveloppe n°5 = Candidature seule : CHEVAL PAYSAGES PROVENCE à 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE dont le siège social est à 26300 ALIXAN

Les offres ont fait l'objet d'une analyse détaillée et d'un classement en application des critères définis. Il en ressort le tableau de classement suivant :

LOT 1 - PUMPTACK					
	ENVELOPPE 2	ENVELOPPE 3	ENVELOPPE 4	ENVELOPPE 6	ENVELOPPE 7
ENTREPRISES	HTRACKS	HPARKS	COLAS France	IO SKATEPARKS et RAMPS	VELO SOLUTIONS France
CRITERE PRIX	25.89/50	23.55/50	50/50	19.47/50	25.96/50
CRITERE TECHNIQUE	49/50	42/50	40/50	45/50	37/50
TOTAL	74.89/100	65.55/100	90/100	64.47/100	62.96/100
POSITION	2	3	1	4	5

Au vu de l’analyse des offres remises par les entreprises, l’entreprise présentant l’offre économiquement la plus avantageuse et la plus performante est la candidature seule : **COLAS FRANCE à 07250 LE POUZIN**

LOT 2 - PARCOURS LUDIQUE ET AIRE DE JEUX		
TRANCHE FERME (PARCOURS LUDIQUE)	ENVELOPPE 1	ENVELOPPE 5
ENTREPRISE	EIFFAGE ROUTE GRANS SUD SAS	CHEVAL PAYSAGE PROVENCE
CRITERE PRIX	56,59/50	50/50
CRITERE TECHNIQUE	45,50/50	47/50
NOTE FINALE	92,09/100	97/100
POSITION	2	1

TRANCHE OPTIONNELLE (AIRE DE JEUX)	ENVELOPPE 1	ENVELOPPE 5
ENTREPRISE	EIFFAGE ROUTE GRANS SUD SAS	CHEVAL PAYSAGE PROVENCE
CRITERE PRIX	48,37/50	50/50
CRITERE TECHNIQUE	45,50/50	47/50
NOTE FINALE	93,87/100	97/100
POSITION	2	1

En considération de l’analyse financière et technique réalisée, il apparaît opportun d’initier une négociation financière avec les deux entreprises concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

RETIENT les offres suivantes :

- Lot n°1 : COLAS
- Lot n°2 : en cours de négociation.

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Divers :

Monsieur le Maire répond au courrier des membres de l'opposition lu au conseil municipal du 16/05/2025.

« Mesdames, Monsieur,

Nous vous rappelons, en préambule, que les Conseillers Municipaux sont élus pour représenter et travailler pour tous les Vinsobrais, et pas seulement pour leurs électeurs.

Concernant la DSP du Camping, la procédure a été mise en place sous le contrôle d'un avocat, et dans le respect rigoureux des règles d'adjudication d'une DSP, en toute transparence. Madame Denise ROUSSET n'a pas participé à la Commission d'adjudication, à laquelle Madame Stéphanie CORNUD a validé l'analyse des offres et l'attribution des points. Madame CORNUD a contre signé le choix de la Commission.

Nous sommes très étonnés d'entendre parler de « rumeur publique » à propos des finances de la Mairie.

Des conseillers municipaux sérieux ne se fient pas à la rumeur publique et posent des questions directes, viennent aux réunions, en particulier à la Commission des Finances où vous n'êtes pas venus, pas plus qu'au débat d'orientation budgétaire.

En bon gestionnaire des finances publiques, le Maire a souhaité travailler avec la Trésorerie afin d'avoir une analyse et une projection afin de valider nos projets.

Monsieur CANOVAS, Conseillers aux Elus locaux, a fait en 2023, un bilan de la situation financière de la Commune et voici ses conclusions :

« La capacité d'autofinancement brute (CAF) de la Commune se situe à un bon niveau. »

« L'endettement est maîtrisé. Le ratio est de 0,96 en 2022, le seuil de vigilance étant à 1,43.

En 2024, la capacité d'autofinancement nette du budget de la Commune est toujours à un bon niveau et permet de financer de nouvelles dépenses d'investissement.

En ce qui concerne la piscine du Camping, aucune commande n'a été passée avant la décision du Conseil Municipal. Le vendeur a souhaité mettre une coque en exposition pour la foire agricole.

Concernant l'embauche d'un chef d'équipe, vous avez voté en 2023, le mandat donné au centre de gestion de la Drôme pour mener à bien la mission de recrutement.

Le 21/06/2024, vous avez voté à 2 voix pour et 1 voix contre (Madame BOREL) pour la création d'un poste de responsable des services techniques.

Vous avez donc clairement été informés de cette embauche.

Enfin, concernant les votes en conseil municipal :

- En 2020 :
 83 délibérations ont été votées à l'unanimité, dont :
 - L'appel à projet Centre-Ville et Villages,
 - La Convention avec EPORA pour le portage financier de la Bane,
 - Les comptes du budget de l'eau 2019 et 2020
 4 délibérations ont été votées contre, dont :
 - Le compte de gestion du budget 2019
 - Le compte administratif du budget 2019
 - Le budget prévisionnel 2020
 - L'acquisition de la partie communale du terrain de la Bane

- En 2021 :
 73 délibérations ont été votées à l'unanimité, dont :
 - Le vote du compte administratif du budget 2020
 - Le vote du compte de gestion du budget 2020
 - Le vote du budget de l'eau 2020
 - Le vote du budget prévisionnel 2021
 1 délibération a été votée contre (2 voix) le 08/03/2021
 - Le prêt des travaux de la Bane

- En 2022 :
 91 délibérations ont été votées à l'unanimité dont :
 - La Convention avec EPORA pour le portage de l'achat de la maison située place du bassin neuf, maison PROAL
 - La Convention avec DAH pour la rénovation énergétique du bâtiment des anciennes écoles
 - La modification du PLU
 - L'approbation du budget de la Commune (compte administratif et compte de gestion) 2021 et du budget de l'eau (compte administratif et compte de gestion)
 3 délibérations ont été votées contre, dont :
 - Le remplacement d'un agent administratif
 - L'approbation du BP 2022
 - L'acquisition de la parcelle AL 222, qui correspond à la maison PROAL

- En 2023 :
 55 délibérations ont été votées à l'unanimité, dont :
 - Le 12/04/2023 :
 - Le compte de gestion 2022
 - Les taux d'imposition des taxes locales
 7 délibérations ont été votées contre, dont :
 - Le 24/02/2023 : la piscine du Camping (3 voix contre)
 - Le 12/04/2023 :
 - Le compte administratif du budget 2022 (3 voix contre)
 - Le budget prévisionnel 2023 (3 voix contre)
 - Le 30/05/2023 : les études préalables au transfert de la compétence « eau et assainissement à la CCBDP » (3 voix contre)

- Le 06/10/2023 :
 - L'avant-projet des travaux du Centre-Bourg (2 voix contre)
 - Le plan de financement des travaux Centre-Bourg (2 voix contre)
- Le 20/12/2023 : la convention de transfert à la Mairie par EPORA de la gestion de la maison PROAL (3 voix contre)
- En 2024 :

86 délibérations ont été votées à l'unanimité, dont :

 - Le 10/01/2024 : le plan de financement prévisionnel du Centre-Bourg
 - Le 20/02/2024 : validation des dépenses d'investissement de la Commune (budget communal et eau) et les marchés des entreprises pour les travaux du Centre-Bourg
 - Le 04/04/2024 :
 - Approbation du compte de gestion du budget communal 2023
 - Le taux d'imposition des taxes pour 2024 dont la taxe pour le foncier non bâti
 - Le compte administratif et compte de gestion du budget de l'eau 2023
 - Le 28/08/2024 : principe de la DSP du Camping
 - Le 30/09/2024 : vote des crédits supplémentaires pour le projet Centre-Bourg
 - Le 04/11/2024 : l'ouverture d'une ligne de Trésorerie de 500 000 euros, non utilisée par le Conseil Municipal
 - Le 04/12/2024 :
 - L'ouverture d'une ligne de Trésorerie de 300 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne, partiellement utilisée
 - L'avant-projet d'équipement sportif pour un montant global de 191 650 euros HT

4 délibérations ont été votées contre, dont :

 - Le compte administratif du budget 2023
 - La création d'un emploi de Secrétaire Général
 - Création d'un poste de responsable des Services Techniques (1 voix contre (Madame BOREL) et 2 voix pour)
 - Le budget prévisionnel de la Commune 2024
- En 2025 :
 - En janvier, 8 délibérations ont été votées à l'unanimité, dont :
 - La Convention d'objectif d'aménagement entre la Commune et DAH sur le terrain de la Bane
 - Le découpage du cône de vue de la Bane (2500 m2) et son acquisition par la Commune avec EPORA
 - Le nombre de logements prévus dans le projet de la Bane
 - En Février, Mars, Avril, vous étiez absents

Au total, il y a eu 396 délibérations qui ont été votées à l'unanimité et 19 délibérations où vous exprimez une opposition.

Vous votez donc les décisions de gestion qui vous paraissent justifiées, ce qui est de la responsabilité d'un élu de la République avec un certain nombre d'incohérence.

Vous votez les comptes de la Trésorerie et pas des comptes administratifs de la Mairie qui sont strictement identiques.

Nous protestons donc contre les termes utilisés dans votre courrier (indélicatesse, arguments spécieux et tromperie...) qui ne correspondent pas à la réalité de notre Conseil Municipal. »

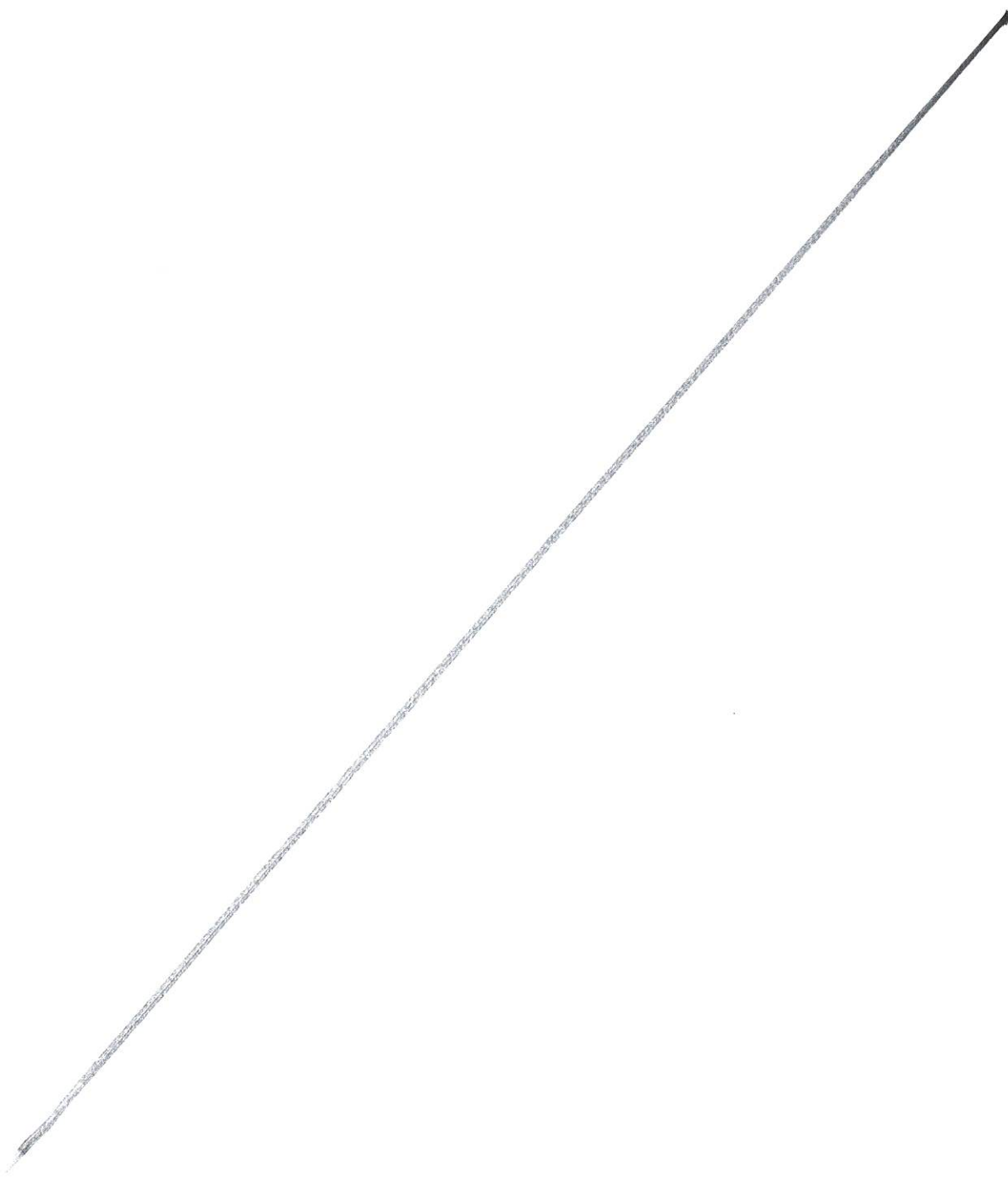
Arrivée de Mr BOURSEAUX à 18h42.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Claude SOMAGLINO

A blue circular official stamp from the 'MAIRIE DE VINSOLES' in the '26 - (Drôme)' department. The stamp features a central emblem with a sun and a star. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,
Christian TORTEL

A long, diagonal handwritten line in black ink that spans from the lower left towards the upper right of the page.